

Plan Régional Santé au Travail de la Nouvelle-Aquitaine 2016-2020

PRST Nouvelle-Aquitaine



Janvier 2021

SYNTHÈSE DE CINQ ANS DE TRAVAUX

Axe stratégique 2 :

QVT, maintien en emploi et performance

Contexte

Un manque de médecins du travail dans les structures de la fonction publique hospitalière, impactant le suivi des agents.

Objectifs

Résoudre les difficultés rencontrées sur les territoires et apporter des solutions concrètes.

2.13-18 Promouvoir un environnement de travail favorable à a santé dans les structures hospitalières

Partenaires



L'action a été pilotée par la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine, et a réuni l'ARS - délégation territoriale de la Haute Vienne, l'inspection médicale du travail (site de Limoges), le GIEGH87 (groupement inter établissements gériatriques et handicap en Haute-Vienne).

Réalisations



- ⇒ L'action s'est portée sur le territoire de la Haute-Vienne où une difficulté était apparue : **22 EHPAD se trouvaient sans service de santé au travail.**
- ⇒ **Réunion** avec la DIRECCTE, l'ARS et les 22 directeurs d'EHPAD concernés afin de leur proposer une solution : monter leur propre Service de santé au travail ;
- ⇒ **Appui technique** du médecin inspecteur du travail dans le montage du service de santé et la rédaction d'une convention constitutive d'un service de santé au travail autonome inter établissements.
- ⇒ **Ouverture du service de santé au travail prévue le 1er avril 2021.** Le dossier de déclaration décrivant l'organisation et le fonctionnement d'un service de santé au travail des établissements publics de santé , sociaux et médico sociaux de la Haute Vienne a été déposée à la DIRECCTE le 25 février 2021 et est en cours d'instruction .

Moyens déployés par la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine



Mobilisation des missions santé sécurité et inspection médicale du Pôle Travail site de Limoges, coordination avec les structures locales ARS et GIEGH87 qui ont joué un rôle de facilitateur.

Conclusions

- ⇒ Une **solution concrète** apportée à une situation problématique en faveur de la préservation de la santé des agents de la fonction publique hospitalière ;
- ⇒ **Le portage du PRST** pour impliquer les différentes parties prenantes dans la résolution de cette difficulté.